



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

résultats des évaluations en CP et CE1

Question au Gouvernement n° 1278

[Texte de la question](#)

RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS EN CP ET CE1

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Dubois, pour le groupe La République en marche.

Mme Jacqueline Dubois. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Monsieur le ministre, vous avez dévoilé les résultats des évaluations nationales pour les classes de CP et CE1. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

Mme Brigitte Bourguignon. Au lieu d'interrompre, écoutez !

Mme Jacqueline Dubois. Ces évaluations, lancées le 17 septembre dernier auprès de 1,6 million d'élèves, portaient sur les connaissances en français et en mathématiques. *(Mêmes mouvements.)*

M. le président. Veuillez écouter l'orateur, mes chers collègues !

Mme Jacqueline Dubois. Elles ont eu le mérite de donner des indicateurs actualisés sur le niveau scolaire de nos élèves.

M. Aurélien Pradié. Parlez-nous du handicap !

Mme Jacqueline Dubois. Ainsi, en début de CP, près de 23 % des élèves ont des difficultés à reconnaître les lettres et le son qu'elles produisent.

M. Fabien Di Filippo. Parlez-nous des classes fermées !

Mme Jacqueline Dubois. En classe de CE1, un élève sur deux connaît des difficultés en calcul mental et 30 % d'entre eux lisent moins de trente mots par minute, alors que l'objectif national est de cinquante mots. Ces constats, partiellement controversés, résonnent comme un nouveau signal d'alarme. L'an dernier, une étude du programme international de recherche en lecture scolaire alertait sur une baisse des compétences en lecture et en compréhension des écoliers français.

M. Fabien Di Filippo. Même les secrétaires d'État ne savent pas lire !

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues !

Mme Jacqueline Dubois. C'est pourquoi il convient de définir aujourd'hui les directions à suivre pour faire

évoluer les méthodes d'enseignement et les conditions d'apprentissage. Rectifier le tir est d'autant plus urgent qu'il existe une corrélation importante entre les différences de niveau et les disparités sociales des enfants. À ce jour, notre système scolaire semble hélas incapable de résorber ces inégalités, comme le souligne le rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation de l'éducation prioritaire, publié ce matin.

Monsieur le ministre, vous avez présenté en début de semaine les grandes lignes du projet de loi École pour la confiance, qui sera prochainement débattu au Parlement. Quelles seront les mesures retenues pour mettre un terme à cette tendance et redonner à nos élèves toutes leurs chances ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Madame Jacqueline Dubois, votre question porte sur l'évaluation et, à travers elle, sur l'évolution de notre système scolaire. Vous le savez, la priorité des priorités est l'école primaire. Notre objectif est que chaque enfant de notre pays, lorsqu'il quitte l'enseignement primaire, sache réellement, solidement, lire, écrire, compter et respecter autrui. Pour cela, il n'y a pas une recette, mais une série de mesures. Nous en avons pris un certain nombre, et d'autres figureront dans le projet de loi que vous avez évoqué.

La première mesure prise est, évidemment, le dédoublement des classes de CP et de CE1, qui touche aujourd'hui 190 000 élèves parmi les plus défavorisés de France, et concernera l'année prochaine 300 000 d'entre eux. C'est une mesure massive pour lutter contre les inégalités, en les traitant à la racine.

Le deuxième élément d'évolution concerne les évaluations. Les résultats que vous venez de mentionner sont évidemment extrêmement intéressants. Ils ne doivent pas nous alarmer mais nous permettre d'agir. Ils sont très cohérents avec ce que nous révèlent habituellement les enquêtes internationales. Toutefois, ces dernières concernent des élèves de quinze ans et arrivent a posteriori. Cette fois-ci, nous avons, en début de CP et de CE1, des éléments très précis sur chacune des compétences qui sous-tendent la lecture, l'écriture et le calcul. C'est absolument fondamental, car cela signifie que chaque professeur des écoles, en France, aujourd'hui, a le portrait de son élève et peut agir tout au long de l'année pour l'aider à progresser. C'est aussi, autre vertu attendue, un outil de communication entre le professeur et la famille. Enfin, cela va rendre possible l'aide personnalisée pour chacun des élèves.

Cela sera complété par les mesures figurant dans le projet de loi que vous avez mentionné, notamment l'instruction obligatoire à trois ans ; le texte mettra ainsi l'accent sur l'école maternelle, si importante, qui prépare tous les élèves à la suite de leur scolarité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Dubois](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1278

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 octobre 2018](#)